



La régionalisation de la politique de l'emploi n'est pas une panacée

Au fur et à mesure que s'approchent les élections fédérales, la fièvre communautaire monte. Les partis politiques flamands veulent une régionalisation soutenue des compétences touchant au marché du travail. Le front wallon est, comme prévu, à l'unisson contre une telle proposition. Avant de se plonger précipitamment dans ces enchères électorales, il est bon de réfléchir objectivement au caractère indispensable et souhaitable d'une éventuelle régionalisation. Le marché de l'emploi belge a manifestement besoin de réformes. Mais la régionalisation n'est pas une solution miracle.

Personne ne peut nier que le seul marché du travail belge cache en fait plusieurs marchés. Le taux de chômage à Bruxelles et en Wallonie est deux fois plus élevé que celui en Flandre. A Bruxelles et en Wallonie, le chômage des jeunes est stupéfiant, tandis que la Flandre a surtout un problème avec l'inactivité des plus âgés. La Flandre connaît sept à huit fois moins de demandeurs d'emploi par vacance ouverte qu'à Bruxelles et en Wallonie. Les besoins sont donc différents, tout comme les solutions. Il faut donc régionaliser les compétences. Cela semble relever d'une logique implacable, mais pourtant ça ne l'est pas vraiment.

En effet, la diversité du marché du travail belge ne s'arrête pas aux frontières régionales. La Flandre elle-même connaît des différences internes. Le marché du travail à Anvers n'a pas l'étroitesse de celui de la Flandre occidentale. Le marché du travail d'Alost ou Audenarde a d'autres exigences que celui du port de Gand, etcetera. Lorsque le but est effectivement de mieux lier l'offre à la demande afin de créer plus d'emplois, on ne peut donc se limiter à une flamandisation. Il s'agit alors de créer un cadre légal qui permet le sur mesure au niveau où cela importe vraiment: celui de

l'entreprise, de l'entité locale et des demandeurs d'emploi individuels.

Pour parvenir à cette diversité, la régionalisation n'est pas suffisante. Prenons la problématique des conventions collectives sur les conditions du travail. Ces conventions se négocient aujourd'hui de façon unitaire pour l'ensemble du pays. Cela conduit à des conditions qui sont relativement coûteuses pour la Wallonie, de sorte que le marché du travail n'y bénéficie pas d'une baisse relative des coûts salariaux qui pourrait lancer un rattrapage économique. Nombre de rapports internationaux indiquent ce manque de diversité comme étant une des causes du malaise wallon. Mais la régionalisation constitue-t-elle la clef pour le travail sur mesure souhaité ?

La régionalisation de la négociation collective risque d'impliquer une hausse des salaires et donc des coûts salariaux plus élevés en Flandre. Est-ce là un travail sur mesure pour une économie ouverte dans laquelle les employeurs flamands doivent concurrencer avec l'étranger ? De plus, une régionalisation ne touche pas au problème fondamental de la négociation collective. Le problème de base est une vieille structure de secteurs d'entreprises combinée de normes



minimales absolues. De ce fait, les conventions ne collent pas à la réalité économique et n'offrent aucune possibilité pour faire valoir la position de l'employeur individuel. Les salaires deviennent dès lors inadaptés à la réalité du terrain, d'où découle une sous-performance générale du marché du travail. Une simple régionalisation n'y changerait presque rien.

marché du travail ? Nous avons justement besoin d'une plus grande mobilité du travail entre les régions, pas de nouvelles compartimentations qui freinent la mobilité. Et nous ne parlons même pas des coûts d'une réglementation et d'une bureaucratie accrues pour les employeurs qui opèrent dans l'ensemble du pays.

Le marché de l'emploi belge a manifestement besoin de réformes. La régionalisation est bien plus un moyen qu'un but en soi.

Même chose avec l'activation des chômeurs. Personne ne doute que celle-ci nécessite une approche différente en Wallonie et en Flandre. Mais des variations seront nécessaires aussi à l'intérieur de la Wallonie et de la Flandre, en fonction de la nature des demandeurs d'emploi, de la branche d'activité et de la localité. Seule une politique d'emploi qui permet un tel affinement pourra fonctionner de manière optimale. Au Danemark – le pays de référence en matière d'activation des chômeurs – ce n'est pas pour rien que les compétences se situent au niveau des entités locales. Un déplacement de la Belgique vers les régions n'est donc, une fois de plus, pas une solution miracle.

Restons donc avant tout réalistes. Le vrai débat ne porte pas sur les compétences mais sur le contenu de la politique de l'emploi. Un meilleur marché du travail naît uniquement de règles modernes qui permettent, entre autres, d'intégrer la diversité. Pour atteindre cet objectif une régionalisation n'est objectivement ni nécessaire ni suffisante. Il est parfaitement pensable de réformer et de diversifier le cadre fédéral dans ce sens. La vraie question est de savoir si les partis politiques francophones sont prêts à mener de telles réformes. L'approche du marché du travail au sud de la frontière linguistique demeure souvent plus idéologique que technique. Si un accord de gouvernement n'est pas possible sur les réformes du marché du travail, la régionalisation peut constituer la solution politique pour réaliser les objectifs alors manifestement différents des deux régions. La régionalisation du marché du travail est donc bien plus un moyen qu'un but en soi.

La régionalisation signifie aussi plus de complexité. Or, certaines complexités apparaissent manifestement indésirables. Peut-on s'imaginer la cacophonie si la Flandre, Bruxelles et la Wallonie avaient chacune leur propre assurance-chômage ? Ou le scénario dans lequel les Flamands ou les Wallons qui travaillent à Bruxelles auraient une protection sociale différente que dans leur région ? On ne peut tout de même pas avoir l'intention de faire de la frontière linguistique une frontière du

Marc De Vos
Directeur Itinera Institute
Professeur à l'Université de Gand



Het Itinera Institute is een onafhankelijke denktank en doetank die, boven partijgrenzen, regionale verschillen en belangengroepen heen, wegen wil aanreiken voor beleidshervormingen met het oog op duurzame economische groei en sociale bescherming in België en zijn regio's.

Itinera Institute VZW-ASBL

Boulevard Leopold II Laan 184d - B-1080 Brussel - Bruxelles

T +32 2 412 02 62 - F +32 2 412 02 69

info@itinerainstitute.org www.itinerainstitute.org

L'Institut Itinera est un think-tank et do-tank indépendant qui, au-dessus et au-delà des partis politiques, des différences régionales et des groupes d'intérêt, veut identifier les chemins de réformes qui garantissent une croissance économique et une protection sociale durables en Belgique et dans ses régions.

Verantwoordelijke uitgever – Editeur responsable: Marc De Vos, Directeur.

Disclaimer: The views presented in this Nota are those of the author(s) and do not necessarily represent those of the Itinera Institute. Nota describe research in progress by the author(s) and are published to elicit comments and to further debate.